



Département de l'Oise  
Arrondissement de Clermont  
Commune de Mouy

## EXTRAIT DU REGISTRE DES

### DELIBERATIONS

DU

### CONSEIL MUNICIPAL

DU

**12 SEPTEMBRE 2022**

**OBJET : Modification des groupes de fonctions du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)**

L'an deux mil vingt-deux,  
le douze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

**Etaient présents :**

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Madame LENOIR, Madame LENOIR, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur GUETROT, Madame PLESSIER, Monsieur LAMAAIZI (jusqu'à 21h30), Madame CROS, Monsieur COSSON, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF (à partir de 19h50), Madame AFFDAL-PUTFIN, Madame FERRER.

**Etaient absents :**

Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.

Monsieur CORTÈS, absent excusé donne pouvoir à Monsieur Philippe MAUGER, Maire.

Madame MOREL, absente excusée donne pouvoir à Monsieur TERRIER.

Madame LACROIX, absente excusée donne pouvoir à Monsieur BARRIER.

Monsieur VERCOUSTRE, absent excusé donne pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.

Monsieur LTEIF, absent excusé donne pouvoir à Madame FERRER (jusqu'à 19h50).

Monsieur LAMAAIZI, absent excusé (à partir de 21h30).

Monsieur KANOUTÉ, absent.

Madame BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.

## Le Conseil,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le Code générale de la fonction publique et notamment ses articles L.714-1 et L.714-4 à L.714-13,

Considérant le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84 -53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant le décret n°2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,

Considérant l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application du l'article 7 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la délibération n°85/17 du 29 novembre 2017 relative à l'instauration du R.I.F.S.E.E.P. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 qui a été abrogée lors du Conseil Municipal en date du 13 juillet 2022,

Considérant l'avis favorable sur la refonte du régime indemnitaire émis par le Comité Technique en date du 30 juin dernier,

Considérant la délibération n° 43/22 du 13 juillet 2022 relative à l'instauration des nouveaux groupes du R.I.F.S.E.E.P à compter du 01 juillet 2022,

Considérant le certificat administratif établi le 29 juillet 2022 attestant une erreur de plume commise dans la délibération n°43/22 du 13 juillet 2022 dans la mesure ou la version simplifiée des différents groupes du régime indemnitaire (RIFSEEP) entrera en vigueur à compter du 01 août 2022 en lieu et place du 01 juillet 2022,

## Délibère

**Article 1 :** Abroge la délibération n°77/18 du 05 septembre 2018 relative à la modification de certains groupes de fonctions du R.I.F.S.E.E.P .

**Article 2 :** Abroge la délibération n°08/21 du 18 février 2021 relative à la modification de certains groupes de fonctions du R.I.F.S.E.E.P.

**Article 3 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité**

Date de convocation : 05/09/2022

Date de l'affichage : 14/09/2022

N° : 49/22

Le Maire soussigné, ATTESTE  
Que la présente délibération a été reçue  
En sous-Préfecture le :

Publié le :

Pour le Maire et par délégation  
la Directrice Générale des Services

Le Maire,

Philippe MAUGER

Vice-président du Pays du Clermontois



Nathalie ANDRE



Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le



ID : 060-216004341-20220912-DEL49\_RIFSEEP-DE